

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie Université Tunis El Manar

Faculté des Sciences des Mathématiques, des Physiques et des Naturelles de Tunis

DIPLOME

- Vu le décret N° 98 de l'année 1960 du 31/03/1960 portant création et organisation de l'Université Tunisienne
- Vu le décret N° 1932 de l'année 1992 du 02/11/1992 relatif à la fixation du département spécialisé pour la signature des diplômes scientifiques nationaux.
- Vu le décret N°2602 de l'année 1995 du 25 Décembre 1995 relatif à la fixation du cadre général de l'organisation des Etudes et des conditions d'obtention du diplôme national d'ingénieur et surtout son article N°16.
- Vu la décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur du 25 Juin 1998 portant organisation des examens, des études et des stages.
- Vu les PV des délibérations des jurys des examens pour l'année universitaire 2008/2009 ;
- Vu le PV des délibérations du Jury d'Approbation des stages en 2008/2009 :
- Vu le PV des délibérations du Jury de soutenance du projet de fin d'études en 2008/2009

Est conféré

Le Diplôme National d'Ingénieur en Informatique

à Monsieur Abdellatif KORTAS

né le 11 Juillet 1984 à Tripoli

titulaire de la CIN N°: 08473677

Tunis, le 11 Juillet 2009

NB: Le présent diplôme n'est délivré qu'une seule fois

Signé

: Le Doyen : Hassen AMRI

Cachet

: Faculté des Sciences des Mathématiques, des Physiques et des Naturelles

Université Tunis - El Manar

Pour traduction conforme Tunis, le 23/12/2013